

## Flash collectivités 2021-14

Cayenne, le 3 juin 2021

### PLAN VELO & MOBILITES

Depuis 2018 et la parution du Plan vélo, l'Etat cofinance, via le Fonds mobilités actives et avec les collectivités territoriales, des infrastructures cyclables sur l'ensemble du territoire français métropolitain et des outre-mer.

En à peine plus de deux ans et trois appels à projets, **l'Etat a déjà participé au financement de 533 projets d'aménagements cyclables répartis sur 323 territoires pour un montant total de 215 millions d'euros de subvention.** Ce sont des projets de pérennisation de pistes cyclables temporaires qui sont ainsi subventionnés, aux côtés de nombreuses passerelles, franchissements de carrefours, itinéraires en pistes cyclables ou de voies vertes, permettant de sécuriser, d'améliorer et de rendre accessible au plus grand nombre les parcours cyclistes.

**Globalement depuis 2017, ce sont près de 13 000 km de pistes cyclables et voies vertes qui ont été ouvertes en France (+ 30 %).**

Retrouvez la cartographie des projets lauréats aux précédentes éditions (<https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats>)

**Afin de poursuivre dans cette dynamique, un 4<sup>ème</sup> appel à projets du fonds mobilités actives est lancé pendant la première édition de l'opération « mai à vélo ». Il continue le soutien financier des maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires, pour des projets structurants.** Il s'agit alors de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux, d'outre-mer.

Il est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema.

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) **avant le 15 septembre 2021** (inclus).

**Le cahier des charges et les annexes sont disponibles en téléchargement sur le site du ministère de la Transition écologique :** <https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>